

**La Directrice**

ARRETE N°06-2023  
PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS DU PARCOURS INTERNATIONAL ET FIXANT SES MODALITES

*La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles suivants et R.811-10 et suivants ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,  
Vu le règlement des concours,

ARRETE

**Article 1er :** Le nombre de places ouvertes au concours d'accès au parcours international de l'établissement pour l'année universitaire 2023-2024 fixé à 15.

**Article 2 :** Sont nommés membres du jury pour l'examen des dossiers des candidats au concours du parcours international, tant pour l'admissibilité que de l'admission : M. Fabien TERPAN, M. Jean MARCOU, M. Imad KHALLO et Mme Anna JEANNESSON.

**Article 3 :** La Directrice générale des services, et la Directrice des relations internationales sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Saint Martin d'Hères le 10 février 2023

La Directrice,  
Sabine Saurugger

